

**Assemblée Générale annuelle**  
**Lundi 27 septembre 2021**

Etats Comptables et Fiscaux  
au 31 décembre 2020

# ADT du Morbihan

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

**MORBIHAN**  
L'ESPRIT SUD DE LA BRETAGNE

## SOMMAIRE

---

- Tableau chiffré Recettes / Budget
- Tableau chiffré Dépenses / Budget
- Détail du poste Fonctionnement
- Représentation graphique Recettes / Budget - Dépenses / Budget
- Bilan sur 2 ans
- Représentation graphique Bilan 2020

## RECETTES / BUDGET

	Réel 2020	Budget 2020	Ecart Réel 2020 - Budget 2020 (en valeur)	Ecart Réel 2020 - Budget 2020 (en %)
<b>RECETTES</b>	<b>2 282 483 €</b>	<b>2 307 200 €</b>	<b>-24 717 €</b>	<b>99%</b>
<b>I - SUBVENTION DU DEPARTEMENT</b>	<b>2 050 000 €</b>	<b>2 050 000 €</b>		<b>100%</b>
RECETTES SUPPLEMENTIVES DEPARTEM. <i>(mise à disposition des locaux)</i>	52 430 €	52 430 €	0 €	100%
<b>II - COTISATIONS DES MEMBRES</b>	<b>42 085 €</b>	<b>40 070 €</b>	<b>2 015 €</b>	<b>105%</b>
- OFFICES DE TOURISME	5 070 €	5 070 €		100%
- EPCI	37 015 €	35 000 €	2 015 €	106%
<b>III - OPERATIONS BtoC</b>	<b>3 203 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>-8 797 €</b>	<b>27%</b>
- SALONS	3 203 €	12 000 €	-8 797 €	27%
<b>IV - OPERATIONS BtoB</b>	<b>129 085 €</b>	<b>131 500 €</b>	<b>-2 415 €</b>	<b>98%</b>
- RECETTES PACKS PRO	109 085 €	100 000 €	9 085 €	109%
- PARTENARIAT GITES DE FRANCE	20 000 €	20 000 €		100%
- RECETTES SALONS / OPERATIONS COMMERCIALES		11 500 €	-11 500 €	
<b>IV - RECETTES EMBELLISSEMENT</b>		<b>12 000 €</b>	<b>-12 000 €</b>	
<b>V - RECETTES DIVERSES</b>	<b>3 948 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>-3 552 €</b>	<b>53%</b>
<b>VI - LOCAUX (location Inater)</b>	<b>1 732 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>32 €</b>	<b>102%</b>
<b>PRODUITS DIVERS</b>	<b>3 649 €</b>		<b>3 649 €</b>	
Produits financiers (net d'impôt)	779 €		779 €	
Produits exceptionnels <i>(produits sur exercice antérieur, produits exceptionnels)</i>	2 870 €		2 870 €	
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>152 230 €</b>	<b>-152 230 €</b>	
<b>X- FONDS PROPRES</b>		<b>152 230 €</b>	<b>-152 230 €</b>	
<b>TOTAL COMPTABILITE / BUDGET</b>	<b>2 286 132 €</b>	<b>2 459 430 €</b>	<b>-173 298 €</b>	<b>93%</b>

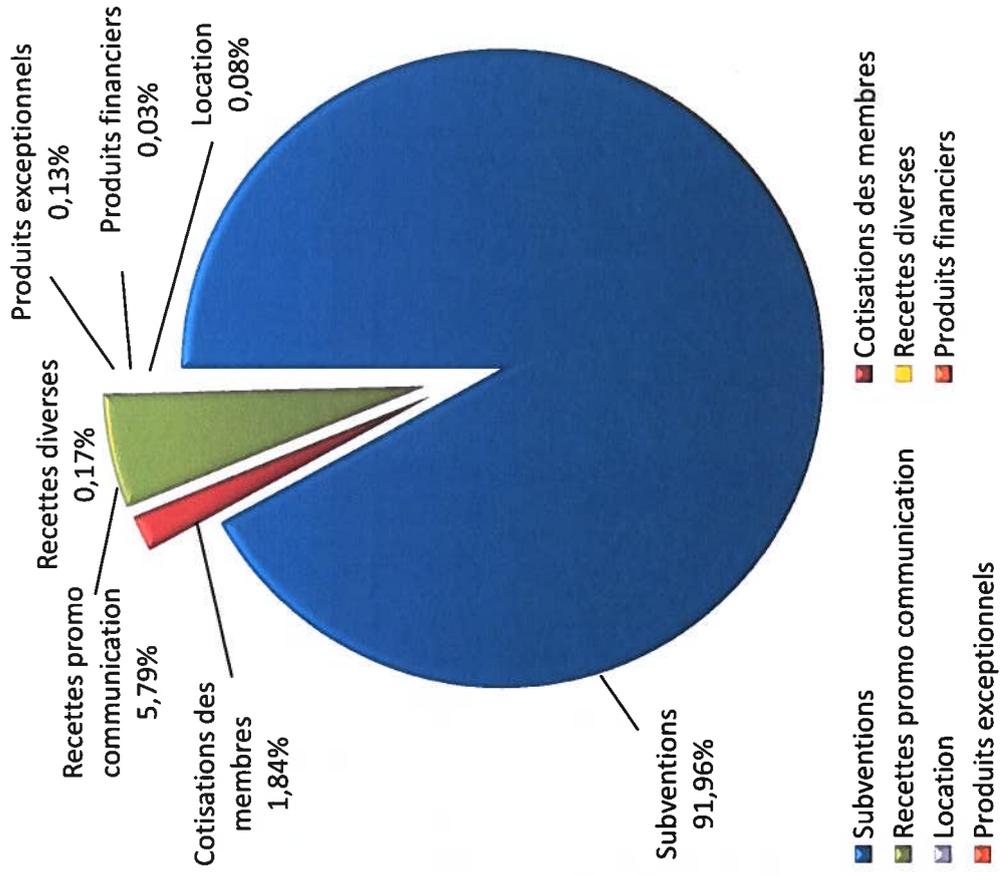
## DÉPENSES / BUDGET

	Réel 2020	Budget 2020	Ecart Réel 2020 Budget 2020 (en valeur)	Ecart Réel 2020 Budget 2020 (en %)
<b>LES ACTIONS</b>	<b>603 010 €</b>	<b>968 500 €</b>	<b>365 490 €</b>	<b>62%</b>
<b>Communication</b>	<b>354 795 €</b>	<b>581 000 €</b>	<b>-226 205 €</b>	<b>61%</b>
Relations presse	43 406 €	54 000 €	-10 594 €	80%
Campagne de communication nationale Morbihan	215 292 €	400 000 €	-184 708 €	54%
Campagne de communication web 2.0	60 000 €	65 000 €	-5 000 €	92%
Editions	34 931 €	45 000 €	-10 069 €	78%
Production de contenus vidéos	1 167 €	17 000 €	-15 833 €	7%
<b>Promotion commerciale</b>	<b>63 490 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>-76 510 €</b>	<b>45%</b>
BtoC	5 687 €	23 500 €	-17 813 €	24%
BtoB	57 803 €	116 500 €	-58 697 €	50%
<b>Web et digital</b>	<b>125 558 €</b>	<b>151 000 €</b>	<b>-25 442 €</b>	<b>83%</b>
Web	67 460 €	89 300 €	-21 840 €	76%
Informatique interne	58 097 €	61 700 €	-3 603 €	94%
<b>Marketing et développement</b>	<b>59 167 €</b>	<b>96 500 €</b>	<b>-37 333 €</b>	<b>61%</b>
Développement territoires	15 161 €	27 000 €	-11 839 €	56%
Observation	26 772 €	27 500 €	-728 €	97%
Accompagnement des professionnels 56	4 780 €	12 000 €	-7 220 €	40%
Stratégie marketing 2019/2021 - partenariats OTA/syndicats et clubs pros		20 000 €	-20 000 €	0%
Club pro Green Morbihan	12 454 €	10 000 €	2 454 €	125%
<b>LE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 519 121 €</b>	<b>1 490 930 €</b>	<b>28 191 €</b>	<b>102%</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>1 102 953 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>2 953 €</b>	<b>100%</b>
<b>Frais généraux</b>	<b>271 225 €</b>	<b>338 500 €</b>	<b>-67 275 €</b>	<b>80%</b>
<b>Dépenses supplémentives</b>	<b>52 430 €</b>	<b>52 430 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100%</b>
<b>Divers</b>	<b>92 513 €</b>	<b>92 513 €</b>	<b>92 513 €</b>	<b>0%</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 122 131 €</b>	<b>2 459 430 €</b>	<b>-337 299 €</b>	<b>86%</b>
Résultat 2020	164 001 €			
<b>TOTAL COMPTABILITE / BUDGET</b>	<b>2 286 132 €</b>	<b>2 459 430 €</b>	<b>-173 298 €</b>	<b>93%</b>

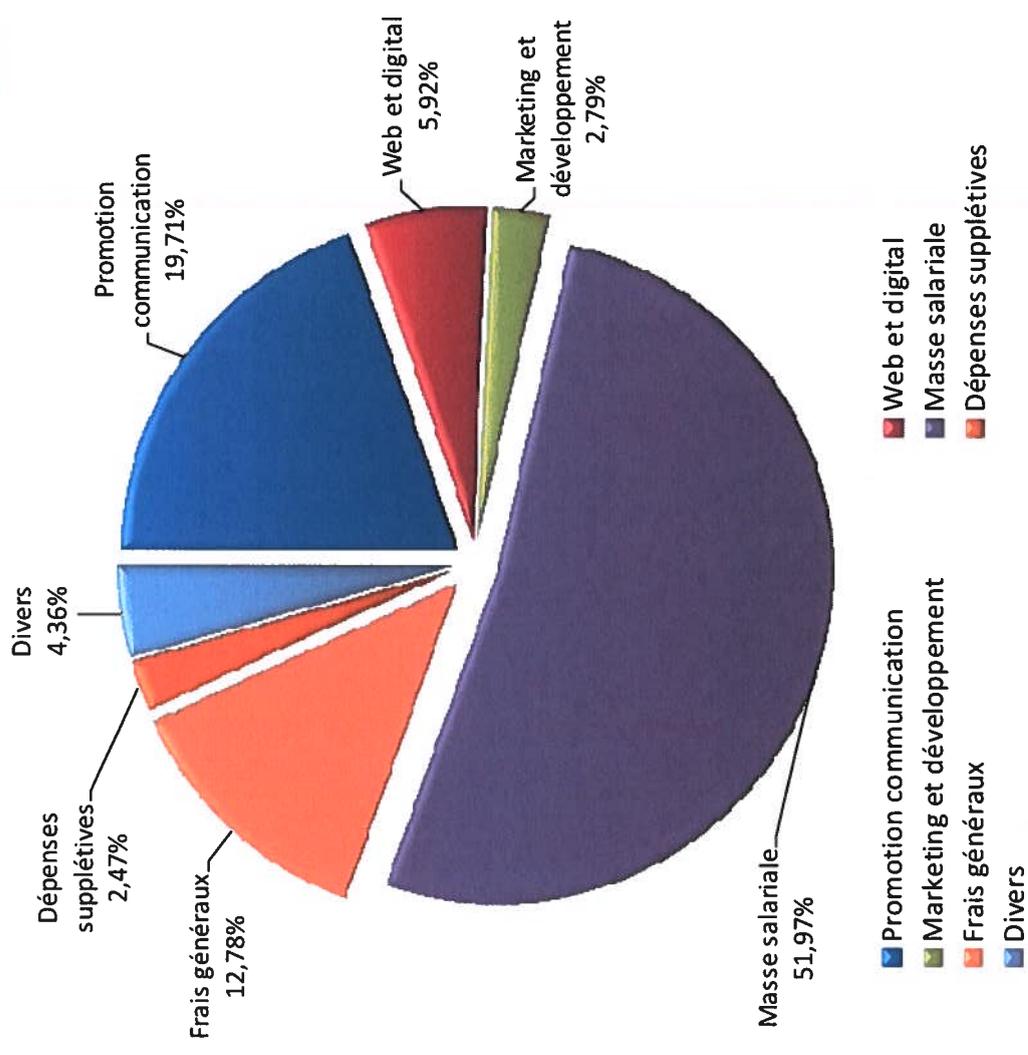
## LE FONCTIONNEMENT

	Réel 2020	Budget 2020	Ecart Réel 2020 - Budget 2020 (en valeur)	Ecart Réel 2020 - Budget 2020 (en %)
<b>Masse salariale</b>	1 102 953 €	1 100 000 €	2 953 €	100%
<b>Frais généraux</b>	271 225 €	338 500 €	-67 275 €	80%
Eau, gaz, électricité	8 640 €	9 000 €	-360 €	96%
Fournitures de bureau	2 895 €	6 000 €	-3 105 €	48%
Entretien des véhicules	375 €	1 000 €	-625 €	37%
Entretien, sécurité immeuble	18 619 €	22 000 €	-3 381 €	85%
Location matériel de bureau	14 140 €	15 000 €	-860 €	94%
Location des véhicules	18 904 €	18 000 €	904 €	105%
Transports routage	2 254 €	2 500 €	-246 €	90%
Maintenance et entretien matériel bureau	5 887 €	7 000 €	-1 113 €	84%
Affranchissement	11 929 €	20 000 €	-8 071 €	60%
Assurances	14 471 €	13 000 €	1 471 €	111%
Abonnements et documentation	2 295 €	2 500 €	-205 €	92%
Frais de CE, assemblée générale, séminaires, formation et visites estivales	45 641 €	60 000 €	-14 359 €	76%
Honoraires (dont mise à disposition de personnel)	33 987 €	36 500 €	-2 513 €	93%
Frais de déplacements, carburant et missions	16 516 €	30 000 €	-13 484 €	55%
Frais de réception	1 566 €	3 000 €	-1 434 €	52%
Frais de téléphone	14 430 €	18 000 €	-3 570 €	80%
Cotisations	16 124 €	16 500 €	-376 €	98%
1% construction	0 €	0 €		
Taxe formation et taxe foncière	15 673 €	19 000 €	-3 327 €	82%
Interépargne + œuvres sociales + cadeaux à la clientèle	7 885 €	17 000 €	-9 115 €	46%
Médecine du travail	2 054 €	3 500 €	-1 446 €	59%
Frais bancaires et garantie financière	1 153 €	1 000 €	153 €	115%
Dotations aux amortissements	15 787 €	18 000 €	-2 213 €	88%
<b>Dépenses supplémentives départementales</b>	52 430 €	52 430 €	0 €	100%
<b>Divers</b>	92 513 €		92 513 €	0%
Charges diverses de gestion	760 €		760 €	
Charges sur exercices antérieurs	6 603 €		6 603 €	
Indemnité départ en retraite	85 150 €		85 150 €	
<b>TOTAL</b>	1 519 121 €	1 490 930 €	28 191 €	102%

## RECETTES



## DEPENSES



BILAN AU 31/12/2020

ACTIF 1 559 355 €

PASSIF 1 559 355 €

IMMOBILISATIONS 150 203 €

ACOMPTES VERSÉS 6 183 €

CRÉANCES CLIENTS 19 014 €

AUTRES CRÉANCES 88 342 €

CAPITAUX PROPRES

825 816 €

TRÉSORERIE 1 295 613 €

PROVISIONS 307 998 €

ACOMPTES REÇUS 270 €

DETTES FOURNISSEURS 167 416 €

AUTRES DETTES 257 855 €

FONDS DE ROULEMENT 983 611 €

EXCÉDENT EN F.R. 312 002 €

TRÉSORERIE 1 295 613 €

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF 1 325 828 €

PASSIF 1 325 828 €

IMMOBILISATIONS 222 941 €

ACOMPTES VERSÉS 1 688 €

CRÉANCES CLIENTS 40 234 €

AUTRES CRÉANCES 51 919 €

CAPITAUX PROPRES

725 027 €

TRÉSORERIE 1 009 046 €

PROVISIONS 222 848 €

ACOMPTES REÇUS 4 825 €

DETTES FOURNISSEURS 154 207 €

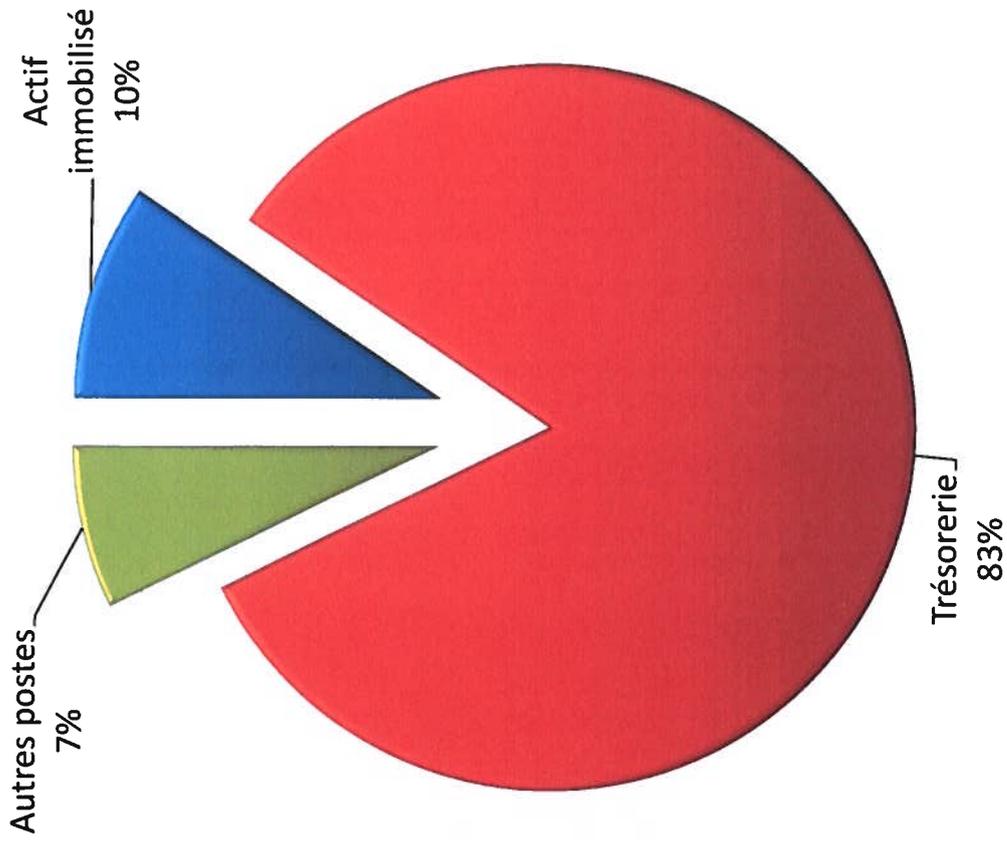
AUTRES DETTES 218 921 €

FONDS DE ROULEMENT 724 934 €

EXCÉDENT EN F.R. 284 112 €

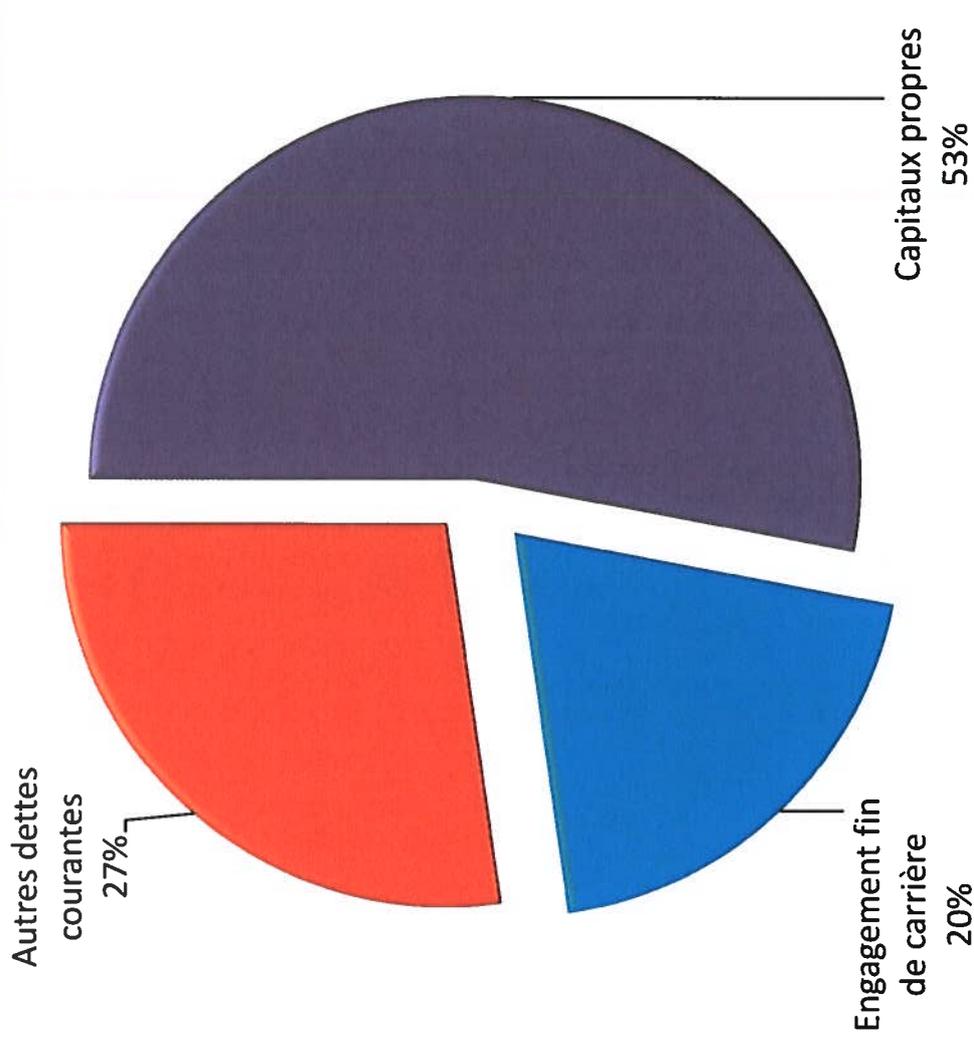
TRÉSORERIE 1 009 046 €

## BILAN ACTIF 2020



■ Actif immobilisé ■ Trésorerie ■ Autres postes

## BILAN PASSIF 2020



■ Capitaux propres ■ Engagement fin de carrière ■ Autres dettes courantes



## XO CONSEIL

70, rue Anita Conti - BP 387

56009 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 42 79

Fax. 02 97 40 30 88

Maii : [contact@xoconseil.fr](mailto:contact@xoconseil.fr)

[www.xoconseil.fr](http://www.xoconseil.fr)

VANNES - CARNAC - QUIMPER - PARIS - BRUXELLES

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT  
DU TOURISME DU MORBIHAN**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Allée Nicolas Leblanc – CS 82408  
56010 VANNES CEDEX

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

# In Extenso

**In Extenso Bretagne**  
7 Avenue Charles et Raymonde Tillon  
CS 81114  
35011 Rennes Cedex

Tél. : +33 (0)2 23 48 04 80  
Fax : +33 (0)2 23 48 04 81  
www.inextenso.fr

## **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Allée Nicolas Leblanc  
CS 82408  
56010 VANNES CEDEX

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'Assemblée Générale de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020** à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'information portée dans la note « **Autres éléments significatifs** » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19.
- L'information portée dans la note « **Règles et méthodes comptables** » de l'annexe des comptes annuels relative à l'application du nouveau plan comptable général ANC 2018-06.

## **Justification des appréciations**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation internes des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ◆ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 22 avril 2021

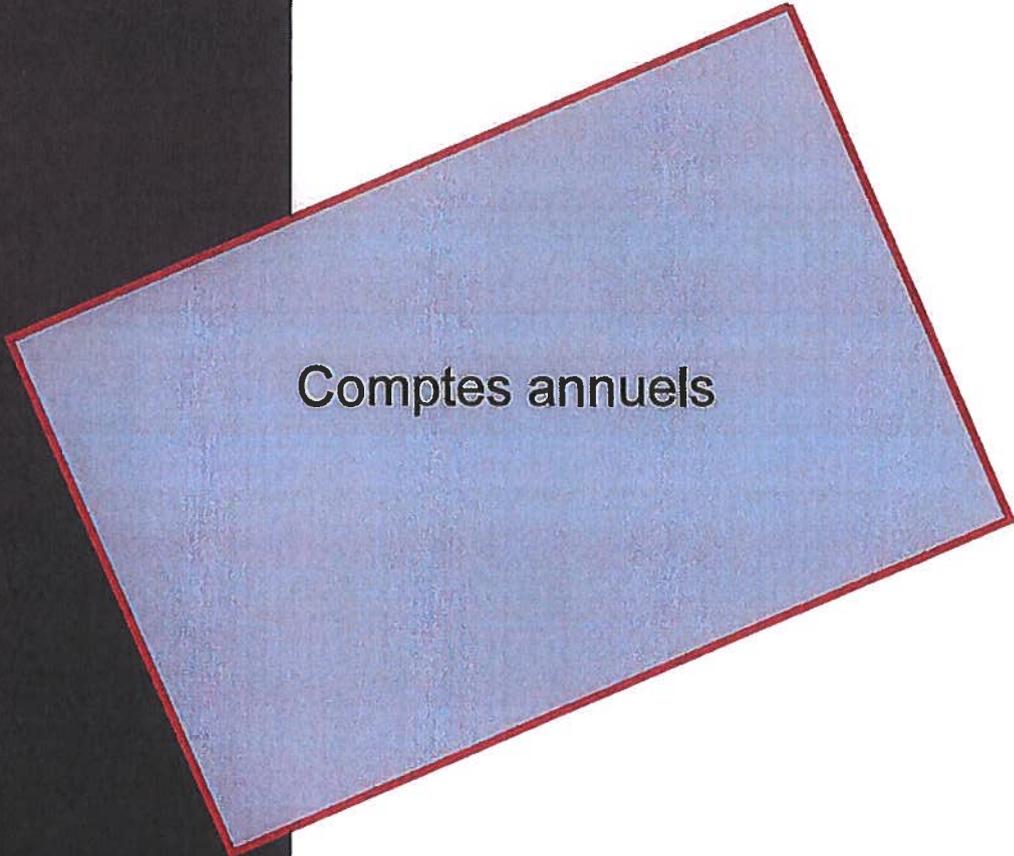
Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Bretagne

Arnaud ROLLAND

Associé





Comptes annuels


**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	315 873	256 688	59 186	128 238
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	36 600		36 600	36 600
Constructions	207 318	177 864	29 455	32 046
Installations techniques, matériel et outillage	9 026	9 026		
Autres immobilisations corporelles	299 090	277 570	21 520	24 114
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	543		543	543
Autres immobilisations financières	2 900		2 900	1 400
<b>Total I</b>	<b>871 351</b>	<b>721 148</b>	<b>150 203</b>	<b>222 941</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 183		6 183	1 688
Créances				
Usagers et comptes rattachés	19 014		19 014	40 235
Autres créances	28 480		28 480	4 313
Divers				
Disponibilités	1 295 614		1 295 614	1 009 045
Charges constatées d'avance	59 862		59 862	47 606
<b>Total II</b>	<b>1 409 153</b>		<b>1 409 153</b>	<b>1 102 887</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 280 504</b>	<b>721 148</b>	<b>1 559 356</b>	<b>1 325 828</b>

In Extenso Bretagne


**Bilan**

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	600 468	
Réserves pour projet de l'entité	600 468	
Report à nouveau		690 926
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>164 001</b>	<b>-90 458</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>764 469</b>	<b>600 468</b>
Subventions d'investissement	61 347	124 559
<b>Total I</b>	<b>825 816</b>	<b>725 027</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour charges	307 998	222 848
<b>Total III</b>	<b>307 998</b>	<b>222 848</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270	4 825
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 416	154 207
Dettes fiscales et sociales	255 430	211 346
Autres dettes	1 750	5 360
Produits constatés d'avance	675	2 215
<b>Total IV</b>	<b>425 542</b>	<b>377 953</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 559 356</b>	<b>1 325 828</b>

In Extenso Bretagne

## Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	42 085	
Ventes de biens et de services	137 968	5 647
Ventes de biens	48	171
Ventes de prestations services	137 920	5 476
Produits de tiers financeurs	2 050 000	2 333 116
Concours publics et subventions d'exploitation	2 050 000	2 333 116
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	30 512	17 979
Autres produits	1 808	344
<b>Total I</b>	<b>2 262 373</b>	<b>2 357 086</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	834 703	1 259 798
Impôts, taxes et versements assimilés	81 656	88 233
Salaires et traitements	749 783	735 244
Charges sociales	325 771	308 662
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 078	83 095
Dotations aux provisions	85 150	28 086
Autres charges	5 563	3 762
<b>Total II</b>	<b>2 165 702</b>	<b>2 506 880</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>96 670</b>	<b>-149 794</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 025	950
<b>Total III</b>	<b>1 025</b>	<b>950</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 025</b>	<b>950</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>97 695</b>	<b>-148 844</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 062	4 562
Sur opérations en capital		750
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	67 291	66 530
<b>Total V</b>	<b>68 352</b>	<b>71 842</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 800	13 228
<b>Total VI</b>	<b>1 800</b>	<b>13 228</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>66 552</b>	<b>58 614</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	246	228
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>2 331 750</b>	<b>2 429 878</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>2 167 749</b>	<b>2 520 336</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>164 001</b>	<b>-90 458</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Prestations en nature	52 430	
<b>TOTAL</b>	<b>52 430</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mise à disposition gratuite	52 430	
<b>TOTAL</b>	<b>52 430</b>	

In Extenso Bretagne

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADT DU MORBIHAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 559 356 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 164 001 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable : conformément à la réglementation en vigueur nous avons établi les comptes annuels 2020 en appliquant le plan comptable ANC 2018-06. Ce changement de de plan comptable a pour effet principal de reclasser des produits et de comptabiliser en contributions volontaires en nature pour un montant de 52 430€ les loyers des locaux au titre de l'année 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

In Extenso Bretagne

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

Il a été traduit dans les comptes 2020 une provision pour indemnité de départ à la retraite pour un montant de 307 998 €.

In Extenso Bretagne

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Pour rappel l'objet social de l'Agence de développement du tourisme en Morbihan est le suivant : "élaboration et mise en oeuvre de la politique touristique du département du Morbihan et suivi de la promotion en lien avec les partenaires".

« Morbihan tourisme n'a bénéficié ni sollicité aucune aide des mesures gouvernementales mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Le budget (et le plan d'actions s'y rapportant) a été tributaire des contraintes inhérentes au contexte sanitaire dans le département.

L'ADT n'ayant pas d'activité économique à proprement parlé, notre activité n'a pas été impactée financièrement des conséquences de cette crise »

Lors de l'établissement de la plaquette des comptes annuels 2020, la pandémie de COVID-19 est toujours en cours, cependant l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Rémunération des commissaires aux comptes :

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 7 145 €

In Extenso Bretagne

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	315 873			315 873
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>315 873</b>			<b>315 873</b>
- Terrains	36 600			36 600
- Constructions sur sol propre	207 318			207 318
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagements divers	120 621	8 208		128 829
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	176 995	632	7 366	170 261
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>550 561</b>	<b>8 840</b>	<b>7 366</b>	<b>552 035</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	543			543
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 400	1 500		2 900
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 943</b>	<b>1 500</b>		<b>3 443</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>868 377</b>	<b>10 340</b>	<b>7 366</b>	<b>871 351</b>

In Extenso Bretagne

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 840	1 500	10 340
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>8 840</b>	<b>1 500</b>	<b>10 340</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		7 366		7 366
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>7 366</b>		<b>7 366</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	187 635	69 052		256 688
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>187 635</b>	<b>69 052</b>		<b>256 688</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	175 272	2 591		177 864
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagement divers	120 621	1 175		121 796
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 881	10 259	7 366	155 774
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>457 801</b>	<b>14 025</b>	<b>7 366</b>	<b>464 460</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>645 436</b>	<b>83 078</b>	<b>7 366</b>	<b>721 148</b>

In Extenso Bretagne

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 110 255 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 900		2 900
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 014	19 014	
Autres	28 480	28 480	
Charges constatées d'avance	59 862	59 862	
<b>Total</b>	<b>110 255</b>	<b>107 355</b>	<b>2 900</b>

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 666
Fournisseurs - rrr à obtenir	5 780
Charges sociales - produits à recev	18 227
Divers - produits à recevoir	115
<b>Total</b>	<b>26 788</b>

In Extenso Bretagne

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	222 848	85 150			307 998
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>222 848</b>	<b>85 150</b>			<b>307 998</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		85 150			
Financières					
Exceptionnelles					

In Extenso Bretagne

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 425 272 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 416	167 416		
Dettes fiscales et sociales	255 430	255 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 750	1 750		
Produits constatés d'avance	675	675		
<b>Total</b>	<b>425 272</b>	<b>425 272</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	25 479
Dettes provis. pr congés à payer	73 889
Personnel - autres charges à payer	9 700
Charges sociales s/congés à payer	30 065
Charges sociales - charges à payer	5 700
Etat - autres charges à payer	3 807
<b>Total</b>	<b>148 641</b>

In Extenso Bretagne

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	59 862		
<b>Total</b>	<b>59 862</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	675		
<b>Total</b>	<b>675</b>		

In Extenso Bretagne

## Contributions volontaires

### Contributions volontaires

Contributions volontaires de l'année 2020 sont liées au loyer de l'ADT pour un montant de 52 430€.

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	52 430	
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>52 430</b>	
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	52 430	
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>52 430</b>	

In Extenso Bretagne

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT  
DU TOURISME DU MORBIHAN**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Allée Nicolas Leblanc – CS 82408  
56010 VANNES CEDEX

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

# In Extenso

In Extenso Bretagne  
7 Avenue Charles et Raymonde Tillon  
CS 81114  
35011 Rennes Cedex

Tél. : +33 (0)2 23 48 04 80  
Fax : +33 (0)2 23 48 04 81  
www.inextenso.fr

## **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Allée Nicolas Leblanc  
CS 82408  
56010 VANNES CEDEX

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'Assemblée Générale de l'Association AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L 612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

## Convention d'accompagnement et de collaboration avec l'Association MORBIHAN-AFFAIRES

**Personne intéressée :** Monsieur Gérard PIERRE  
Président de l'association Agence de développement  
du tourisme du Morbihan et administrateur de  
l'association Morbihan Affaires

Une convention d'accompagnement et de collaboration a été conclue avec l'Association MORBIHAN-AFFAIRES en 2020.

Cette convention prévoit la mise à disposition de moyens humains, matériels et techniques par l'association Agence de Développement du tourisme du Morbihan. En contrepartie de cette collaboration, l'Association MORBIHAN AFFAIRES s'est engagée à valoriser l'Agence de développement du Tourisme du Morbihan dans le cadre de sa communication.

## CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## Charges supportées par l'Association Agence de Développement du Tourisme du Morbihan dans le cadre du partenariat avec l'association MORBIHAN-AFFAIRES

**Personne intéressée :** Monsieur Gérard PIERRE  
Président de l'association Agence de Développement  
du Tourisme du Morbihan et administrateur de  
l'association Morbihan Affaires

Suite à la décision de la Commission Exécutive en date du 18 décembre 2014, l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan a supporté, au titre de l'exercice 2020, des charges de salon, de publicité et de réception dans le cadre du partenariat avec l'association MORBIHAN AFFAIRES pour un montant de 11 236,25 euros contre un montant de 16 699,53 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Rennes, le 22 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Bretagne

Arnaud ROLLAND

Associé



## **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN**

Association Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : allée Nicolas Leblanc - 56000 VANNES

### **Projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 27 septembre 2021**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, prend acte des conditions d'exécution et approuve les conventions présentées dans le rapport.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un excédent de 164 001 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale donne également décharge au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 164 001 euros de la manière suivante :

**La totalité en imputation sur le poste autres réserves      164 001 euros**

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 764 469,00 euros.